

ASSOCIATION CANADIENNE DES RÉVISEURS / EDITORS' ASSOCIATION OF CANADA

États financiers consolidés

au 31 décembre 2022

ASSOCIATION CANADIENNE DES RÉVISEURS / EDITORS' ASSOCIATION OF CANADA

**Table des matières des états financiers consolidés
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022**

| | Page |
|--|--------|
| RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT | 1 - 2 |
| ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS | |
| État consolidé de la situation financière | 3 |
| État consolidé des résultats | 4 |
| État consolidé de l'évolution de l'actif net | 5 |
| État consolidé du flux de trésorerie | 6 |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés | 7 - 11 |

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Association canadienne des réviseurs / Editors' Association of Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Association canadienne des réviseurs / Editors' Association of Canada (l'« organisme »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, et l'état consolidé des résultats, l'état de l'évolution consolidé de l'actif net et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie importante qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme importantes lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie importante résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie importante résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et déterminons si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASSOCIATION CANADIENNE DES RÉVISEURS / EDITORS' ASSOCIATION OF CANADA

État consolidé de la situation financière

au 31 décembre 2022

| | 2022 | 2021 |
|---|--------------------------|--------------------------|
| ACTIF | | |
| ACTIF À COURT TERME | | |
| Encaisse (note 3) | 419 305 \$ | 412 801 \$ |
| Certificats de placement garanti (note 4) | 20 273 | 50 400 |
| Comptes débiteurs | 3 932 | 12 446 |
| Frais payés d'avance et autres éléments d'actif | <u>33 590</u> | <u>19 012</u> |
| CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI (note 4) | 38 986 | - |
| | <u>494 659 \$</u> | <u>494 659 \$</u> |
| PASSIF | | |
| PASSIF À COURT TERME | | |
| Remises gouvernementales à payer | 2 052 \$ | 5 173 \$ |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 60 000 | 29 325 |
| Produits reportés (note 5) | 17 562 | 27 773 |
| Prix d'excellence et bourses d'études (note 6) | <u>6 008</u> | <u>6 408</u> |
| | 103 303 | 68 679 |
| COMPTE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES (Note 7) | <u>-</u> | <u>60 000</u> |
| | <u>103 303</u> | <u>128 679</u> |
| ACTIF NET | | |
| NON AFFECTÉ | 237 416 | 181 089 |
| RESTREINT EN INTERNE POUR LES SECTIONS | 133 606 | 142 751 |
| RESTREINT EN INTERNE POUR LES RAMIFICATIONS | <u>41 761</u> | <u>42 140</u> |
| | <u>412 783</u> | <u>365 980</u> |
| | <u>516 086 \$</u> | <u>494 659 \$</u> |

ENGAGEMENTS (note 8)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL

_____ Directeur

_____ Directeur

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

ASSOCIATION CANADIENNE DES RÉVISEURS / EDITORS' ASSOCIATION OF CANADA

État consolidé des résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

| | 2022 | 2021 |
|--|-------------------------|--------------------------|
| PRODUITS | | |
| Droits d'adhésion | 257 819 \$ | 280 047 \$ |
| Frais de congrès | 83 144 | 133 911 |
| Webinaires | 55 275 | 74 341 |
| Vente de produits numériques | 36 293 | 39 385 |
| Publications | 26 938 | 22 946 |
| Certification (révision en langue anglaise) | 14 753 | 12 825 |
| Sections et ramifications régionales | 11 855 | 29 640 |
| Subventions gouvernementales | 8 450 | 16 819 |
| Intérêts et autres | 4 353 | 5 600 |
| Prix (note 6) | 900 | 500 |
| Dons | <u>535</u> | <u>529</u> |
| | <u>500 315</u> | <u>616 543</u> |
| CHARGES | | |
| Dotation en personnel | 228 454 | 214 380 |
| Administration | 66 214 | 73 583 |
| Honoraires professionnels | 63 465 | 92 288 |
| Congrès | 41 740 | 45 421 |
| Sections et ramifications régionales | 26 768 | 38 863 |
| Loyer (note 8) | 23 363 | 21 656 |
| Prix (note 6) | 3 400 | 3 000 |
| Frais de déplacement et charges d'événements | 108 | 26 |
| Imprimerie et conception | <u>-</u> | <u>2 425</u> |
| | <u>453 512</u> | <u>491 642</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES PROVENANT DE L'EXPLOITATION | 46 803 | 124 901 |
| AUTRES PRODUITS | | |
| Aide gouvernementale (note 9) | <u>-</u> | <u>25 303</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES | <u>46 803</u> \$ | <u>150 240</u> \$ |

ASSOCIATION CANADIENNE DES RÉVISEURS / EDITORS' ASSOCIATION OF CANADA

**État consolidé de l'évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022**

| | Non affectés | Affecté à l'interne pour les sections | Affecté à l'interne pour les ramifications | 2022 | 2021 |
|--|--------------|---|--|-------------------|------------|
| ACTIFS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE | 181 089 \$ | 142 751 \$ | 41 140 \$ | 365 980 \$ | 215 776 \$ |
| Transfert | 16 751 | (16 751) | - | - | - |
| Excédent des produits par rapport aux charges | 39 576 | 7 606 | (379) | 46 803 | 150 204 |
| ACTIFS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE | 237 416 \$ | 133 606 \$ | 41 761 \$ | 412 783 \$ | 365 980 \$ |

ASSOCIATION CANADIENNE DES RÉVISEURS / EDITORS' ASSOCIATION OF CANADA

**État consolidé du flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022**

| | 2022 | 2021 |
|--|--------------------------|-------------------|
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | |
| Excédent des produits par rapport aux charges | <u>46 803</u> \$ | <u>150 204</u> \$ |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement : | | |
| Comptes débiteurs | 8 514 | 45 299 |
| Frais payés d'avance et autres éléments d'actif | (14 578) | (677) |
| Remises gouvernementales à payer | (3 121) | (5 513) |
| Comptes créditeurs et charges à payer | (11 763) | (24 055) |
| Produits reportés | (10 092) | 9 403 |
| Fonds pour prix et bourses | <u>(400)</u> | — |
| | <u>(31 440)</u> | <u>24 457</u> |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation | <u>15 363</u> | <u>174 661</u> |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Achat de certificats de placement garanti | <u>(8 859)</u> | <u>(14 044)</u> |
| ACTIVITÉS FINANCIÈRES | | |
| Produits du prêt d'urgence pour les entreprises canadiennes | — | <u>20 000</u> |
| AUGMENTATION DE L'ENCAISSE | 6 504 | 180 617 |
| ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE | <u>412 801</u> | <u>232 184</u> |
| ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE | <u>419 305</u> \$ | <u>412 801</u> \$ |

1. NATURE ET BUT DE L'ORGANISME

L'Association canadienne des réviseurs/Editors' Association of Canada (« l'organisme ») a été constituée sans capital-actions à titre d'organisme à but non lucratif en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes en mars 1982, et elle poursuit ses activités en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif depuis le 22 août 2014.

L'organisme représente les réviseurs qui œuvrent au Canada dans le cadre de divers médias, écrits ou autres. L'organisme préconise la révision professionnelle comme un outil essentiel à une communication efficace. Les quelque 1 250 membres (1 200 en 2020) œuvrent dans les secteurs commercial, technique, gouvernemental, à but non lucratif et de l'édition. L'organisme parraine des séminaires de formation continue, promeut et maintient des normes élevées en révision et en édition au Canada, établit des lignes directrices pour aider les réviseurs à obtenir une rémunération juste et des conditions de travail favorables, offre aux réviseurs salariés et pigistes des occasions de réseautage, et collabore avec d'autres associations à des questions d'intérêt commun.

L'organisme est régi à l'échelle nationale par un conseil d'administration. On compte cinq sections régionales et huit ramifications régionales au pays qui offrent un large éventail de programmes et de services locaux aux membres et aux non-membres.

À titre d'organisme à but non lucratif, l'organisme est exempté d'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Base de la présentation

Les présents états financiers consolidés sont la représentation de la direction et ils ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif de la partie III du manuel de CPA Canada.

Base de la consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'organisme, de ses cinq sections régionales (Colombie-Britannique, Ottawa-Gatineau, Québec, Saskatchewan et Toronto) et ses huit ramifications régionales (Barrie, Calgary, Edmonton, Hamilton-Halton, Kingston, Kitchener-Waterloo-Guelph, Manitoba et Atlantique). Toutes les transactions entre sections et ramifications ont été supprimées une fois la consolidation effectuée.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports, qui comprennent les dons et les subventions gouvernementales. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou recevables, pourvu que les apports recevables puissent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur perception soit raisonnablement assurée. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les activités liées sont effectuées et les charges engagées.

Les droits d'adhésion, de congrès, de webinaires et de certification, les intérêts et autres, les prix et les sections et ramifications sont constatés à titre de produits de l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits provenant de la vente d'articles numériques et de publications sont constatés lors de l'exécution de la transaction, pourvu que le montant des produits puisse être raisonnablement déterminé et perçu.

Les produits provenant d'aide gouvernementale, y compris la Subvention salariale d'urgence du Canada et l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, sont reconnus dans la comptabilité de l'exercice au cours duquel les frais admissibles sont engagés.

(suite)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)Actifs nets affectés

Les actifs nets affectés à l'interne en vue d'une utilisation par les cinq sections régionales (Colombie-Britannique, Ottawa-Gatineau, Québec, Saskatchewan et Toronto) sont destinés à des charges provenant de réunions, d'événements et de services à l'intention des membres au sein de ces sections.

Les actifs nets affectés à l'interne en vue d'une utilisation par les huit ramifications régionales (Barrie, Calgary, Edmonton, Hamilton-Halton, Kingston, Kitchener-Waterloo-Guelph, Manitoba et Atlantique) sont destinés à des charges provenant de réunions, d'événements et de services à l'intention des membres au sein de ces ramifications.

Instruments financiers

L'organisme mesure initialement leurs actifs et passifs financiers à leur juste valeur. Il mesure ensuite tous les actifs et passifs financiers au coût amorti.

L'actif financier est ensuite mesuré au coût amorti qui comprend l'encaisse, les certificats de placement garanti et les sommes à recevoir. Le passif financier est mesuré au coût amorti qui comprend les comptes créditeurs.

Dépréciation des instruments financiers

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une dépréciation possible. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut être contre-passée dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit en ajustant le compte de provision, à condition qu'elle ne soit pas supérieure au montant qui aurait été comptabilisé à la date de l'écriture de la contre-passation, si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée antérieurement. Le montant de toute dépréciation ou contre-passation est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges.

Apport de services

Les bénévoles donnent de leur temps pour aider l'organisme à mener à bien ses programmes. Les apports de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

Emploi d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif exige que la direction fasse certaines estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés d'actif et de passif en date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les estimations importantes incorporées dans les états financiers de l'organisme comprennent les comptes de régularisation de fin d'exercice, l'admissibilité des subventions gouvernementales et la possibilité de recouvrement des comptes débiteurs. Ces estimations sont revues de temps à autre et des ajustements sont apportés aux produits et charges au besoin au cours de l'exercice où ils ont été découverts. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. ENCAISSE

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|----------------------|-------------------|-------------------|
| Permanence nationale | 331 891 \$ | 317 131 \$ |
| Sections | <u>87 414</u> | <u>95 670</u> |
| | <u>419 305 \$</u> | <u>412 801 \$</u> |

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les certificats de placement garanti au 31 décembre 2022 sont de 59 259 \$ (50 400 \$ en 2021) et portent intérêt aux taux de 0,25 % à 5,0 % (0,1 %, à 2,2 % en 2021) et leurs dates d'échéance vont du 7 avril 2023 au 15 décembre 2027 (du 27 février 2022 au 20 décembre 2026 en 2021).

La direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à un risque important de crédit, de liquidités, de change, de taux d'intérêt, de marché ou d'autres risques de prix découlant des instruments financiers qu'il utilise.

5. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés au 31 décembre comprennent ce qui suit :

| | <u>2022</u> | <u>2021</u> |
|--|------------------|------------------|
| Frais d'adhésion de l'exercice suivant | 15 180 \$ | 17 483 \$ |
| Ministère du Patrimoine canadien | - | 8 450 |
| Répertoire en ligne des réviseurs | 1 920 | 1 840 |
| Commandites de congrès | - | 8 450 |
| Produits des sections (atelier Pro-D) | <u>581</u> | <u>-</u> |
| | <u>17 681 \$</u> | <u>36 223 \$</u> |

La continuité des produits reportés pour l'exercice se présente comme suit :

| | | |
|---|------------------|------------------|
| Solde au début de l'exercice | 27 773 \$ | 18 370 \$ |
| Ajouter les sommes reçues au cours de l'exercice | 422 440 | 537 086 |
| Soustraire les sommes reconnues comme produits au cours de l'exercice | <u>(432 532)</u> | <u>(527 683)</u> |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>17 681 \$</u> | <u>27 773 \$</u> |

6. PRIX D'EXCELLENCE ET BOURSES D'ÉTUDES**Prix d'excellence Tom-Fairley**

Le Prix d'excellence Tom-Fairley, instauré en 1983, est décerné chaque année. L'organisme a reçu de sources diverses en 2002 des cotisations de 9 500 \$ afin de récompenser l'excellence en révision.

L'organisme a convenu de doter le prix de manière que 2 000 \$ (2 000 \$ en 2021) du solde des fonds du prix soient attribués chaque année. En 2019, le fonds était entièrement épuisé.

Pour 2022, un prix annuel de 2 000 \$ (2 000 \$ en 2021) au total a été décerné; 2 000 \$ ont été payés à partir de l'exploitation.

Bourse d'études Claudette-Upton

Créée en 2009, cette bourse honore la mémoire de Claudette Reed Upton-Keeley, membre honoraire à vie de l'organisme et réviseuse de grand talent. Cetteoureuse de la langue de Shakespeare a participé activement tout au long de sa vie à de nombreuses œuvres visant la sauvegarde de l'environnement et la justice sociale.

Cette bourse d'études de 1 000 \$ se veut une aide au perfectionnement professionnel en révision et elle doit être financée au moyen de cotisations particulières des membres. Le récipiendaire est invité à utiliser sa bourse pour défrayer sa participation au congrès annuel de l'ACR, se procurer ses publications ou assister à ses ateliers.

Pour l'exercice en cours, la bourse d'études de 1 000 \$ a été octroyée; 500 \$ ont été puisés dans les produits d'exploitation et 500 \$ provenaient d'un don recueilli au cours de l'exercice.

6. PRIX D'EXCELLENCE ET BOURSES D'ÉTUDES (suite)**Prix Karen-Virag**

Établi en 2014 à la mémoire de Karen Virag, membre de longue date, ce prix récompense les efforts d'une personne ou d'un organisme qui contribue à rehausser le profil de la révision dans la collectivité. L'organisation n'a pas décerné ce prix en 2021.

L'évolution de ce prix est comme suit :

| | <u>2022</u> | 2021 |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Solde au début de l'exercice | 6 408 \$ | 6 408 \$ |
| Dons reçus au cours de l'exercice | - | - |
| Prix annuel | <u>(400)</u> | - |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>6 008 \$</u> | <u>6 408 \$</u> |

7. TRANSFERT

Au cours de l'exercice financier 2022, la section de Saskatchewan a été dissolue. Le Conseil d'administration national a ensuite approuvé le transfert d'un montant net restreint en interne de 16 571 \$ à l'actif non affecté. Ce montant avait précédemment été retenu aux fins des activités de la section de Saskatchewan.

8. COMPTE D'URGENCE POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

L'organisme a reçu le compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (« CUEC »), un prêt sans intérêt de 60 000 \$ visant à combler les besoins immédiats de flux de trésorerie pendant la pandémie de COVID-19. Il s'agit d'un prêt dont le terme initial est sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023. Dans le cadre du programme, un montant de 20 000 \$ peut être radié si l'organisme rembourse les 40 000 \$ restants le 31 décembre 2023 ou avant. Pour la période du 1^{re} janvier 2024 au 31 décembre 2025, le prêt portera intérêt au taux annuel de 5 %.

9. ENGAGEMENTS

En vertu d'un bail à long terme expirant le 31 janvier 2024, l'organisme loue les locaux qu'il occupe et, aux termes de ce bail, ils sont tenus de payer un loyer de base, plus leur part proportionnelle de l'impôt foncier et des coûts d'exploitation.

Les paiements minimums futurs en vertu du bail à la fin de l'exercice sont les suivants :

| | |
|------|------------------|
| 2022 | 24 613 \$ |
| 2024 | <u>2 565</u> |
| | <u>27 178 \$</u> |

10. AIDE GOUVERNEMENTALE

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'état de pandémie à la suite de l'éclosion d'une souche du nouveau coronavirus (COVID-19), ce qui a donné lieu à la mise en œuvre d'une série de mesures d'urgence en matière de santé publique en vue de freiner la propagation du virus,

Pour venir en aide aux employeurs dont les activités avaient été touchées par la pandémie, le gouvernement fédéral a aussi établi plusieurs programmes à leur intention,

dont la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »).

Au cours de l'exercice financier 2021, Réviseurs Canada a présenté une demande pour cette subvention et un montant de 20 978 \$ lui a été accordé. Aucun autre montant à cet effet n'a été reçu en 2022, étant donné que le programme a pris fin en octobre 2021.

La Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (« SUCL »), destinée aux entreprises, aux organismes à but non lucratif et aux organismes de bienfaisance ayant subi une baisse de revenus pendant la pandémie de COVID-19, visait à couvrir une partie de leur loyer commercial ou de leurs dépenses immobilières.

Au cours de l'exercice financier 2021, Réviseurs Canada a présenté une demande pour cette subvention et un montant de 4 325 \$ lui a été accordé.

Aucun autre montant à cet effet n'a été reçu en 2022, étant donné que le programme a pris fin en octobre 2021
